

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202405-065

Du 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Saint Genest de Beauzon, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, PLANET Olivier, ROUSTANG Yves, LAPORTE Jean-Pierre, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, MOZZATTI Albert, GIRES Christian, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, CHENOT Lorraine, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale.

Pouvoir : DUCROS Loïc (pouvoir de THIBON Jean-François), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PLANET Olivier (pouvoir de LACOUR Gladie), GONTIER Philippe (pouvoir de AUZAS Vincent), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), BERRES Thierry (pouvoir de DJIANN Nicole), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), DEFFREIX Christophe (pouvoir de BOISSIN Eric), MANFREDI VIELFAURE Pascale (pouvoir de GALLET Françoise), BALAZUC Christian (pouvoir de AUDIBERT François), François COULANGE (pouvoir de Alexandre FAURE).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 30

Pouvoir : 11

Date de la convocation 23 mai 2024

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : BILAN ANNUEL 2023 DE LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME

Le Président rappelle que la communauté est compétente en matière de PLU, carte communale et document d'urbanisme en tenant lieu, depuis le 3 décembre 2015.

Il fait lecture de l'article L.5211-62 du CGCT à savoir : « Lorsqu'un EPCI à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme. ».

Il présente le bilan 2023 de l'exercice de la compétence "Urbanisme".

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Prendre acte de la tenue du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme pour l'année 2023,
Acter le bilan 2023 de la compétence « urbanisme » de la Communauté de Communes annexé à la présente,
Transmettre pour information aux communes membres, le bilan 2023 de la compétence « urbanisme ».

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

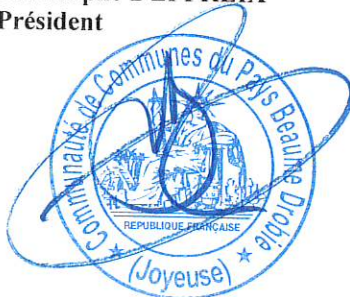
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

Jean Marc DEYDIER BASTIDE

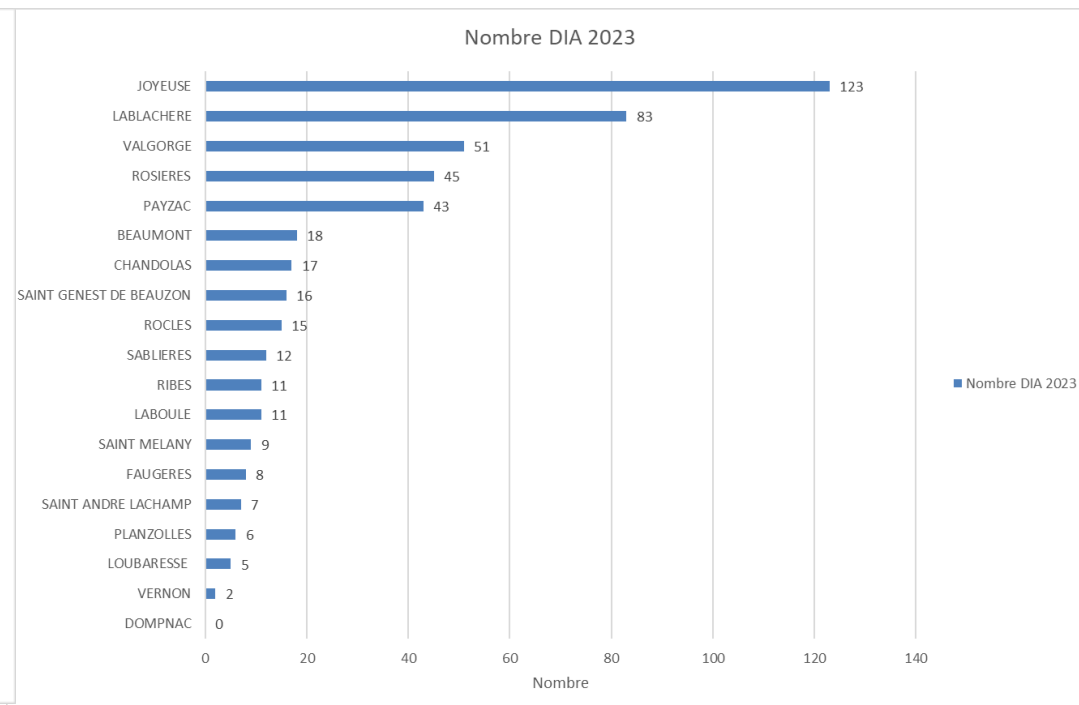
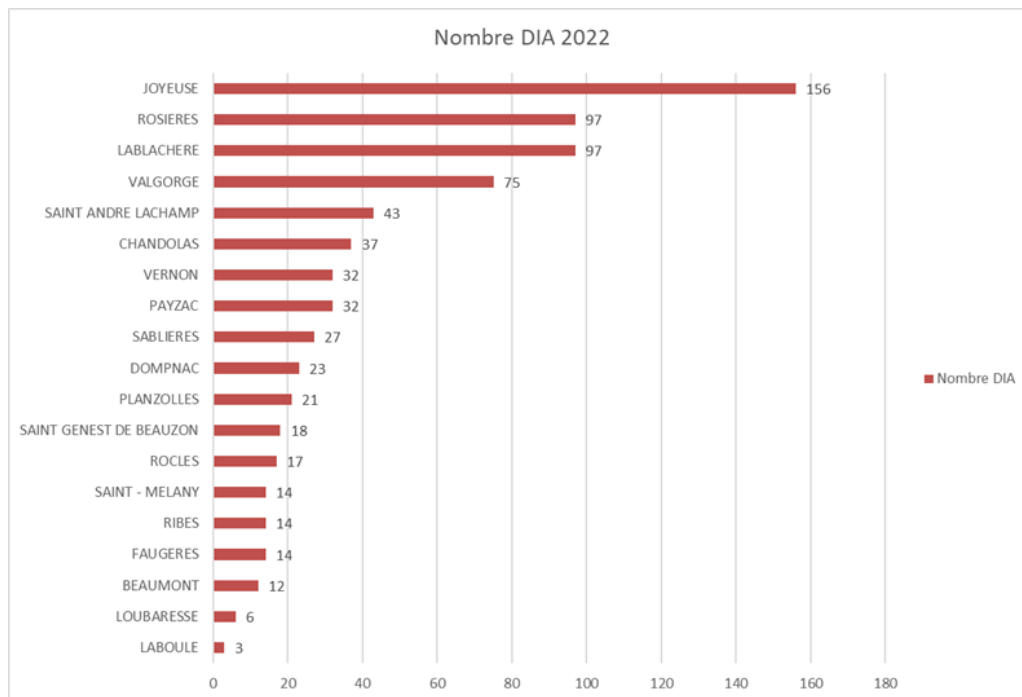
Secrétaire de séance



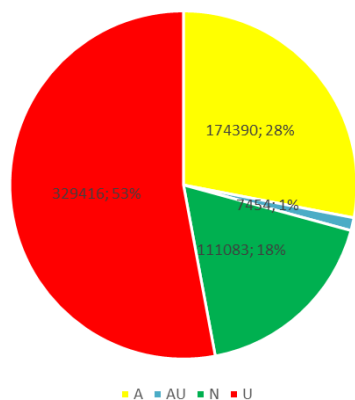
Bilan de la politique locale de l'urbanisme Année 2022 et 2023

1. Exercice du Droit de Prémption Urbain avec instruction

La CDC n'a pas exercé son droit de préemption

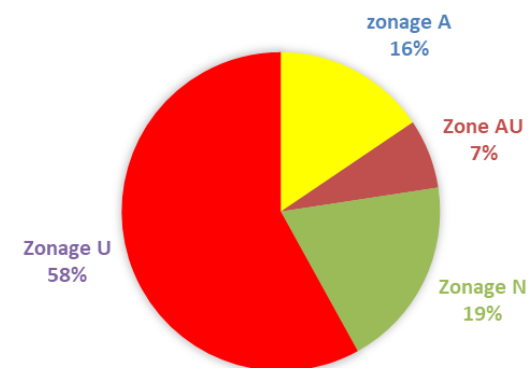


REPARTITION DES USAGES 2022



	Nbre de DIA	Nbre de parcelles	Superficie
Année 2022	309	738	62.3 ha
Année 2023	248	482	29.5ha

RÉPARTITION USAGE DES SOLS 2023



Evolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Réalisation et approbation de la modification simplifiée n°2 en date du 19 Décembre 2023

SPR

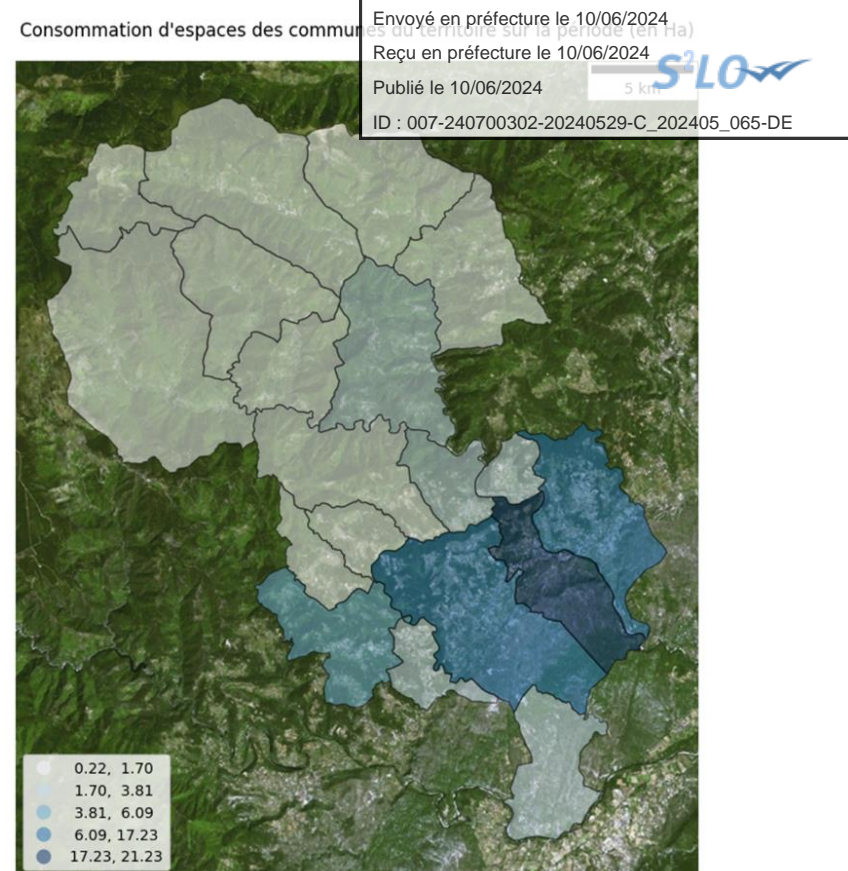
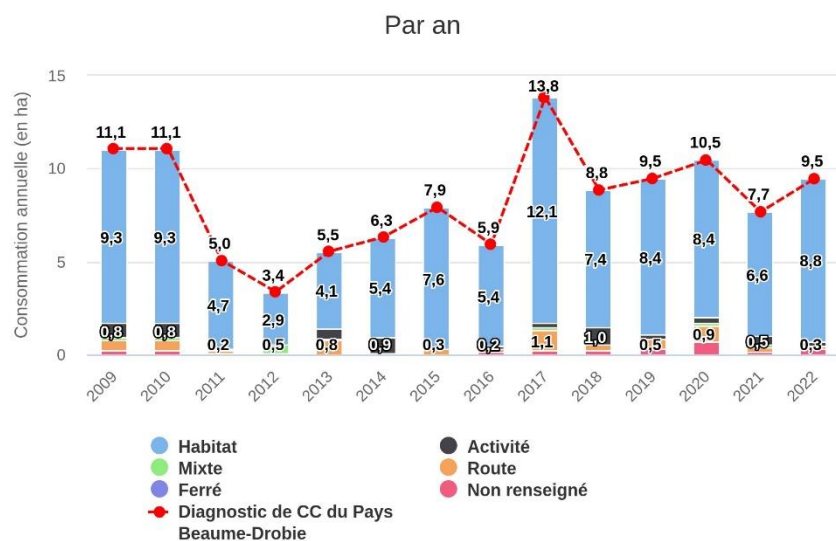
Tenue des Commissions locales du SPR de Payzac et du SPR et de Ribes avec validation du règlement intérieur et bilan de la politique communale SPR

Divers

Annulation par le Tribunal Administratif de la requête de Mr Chambon portant sur l'abrogation du PLUI en ce qu'il classe en zone naturelle des parcelles sur la commune de Joyeuse.

Zan et artificialisation- Quelques données

La loi Climat & Résilience d'août 2021 fixe un objectif de diminution par deux de la consommation d'espace d'un territoire entre 2021 et 2031 par rapport à la consommation d'espace de l'année 2011 à l'année 2020 (incluses), qui représente pour CC du Pays Beaume-Drobie une surface de 76.73 hectares. Pour respecter la tendance générale fixée par la loi – **déclinée ou en cours de déclinaison dans le SRADDET ou le SCoT de votre territoire** – la consommation d'espace d'ici à 2031 devrait tendre vers une surface de 38.36 hectares environ.



Consommation d'espace par nouvel habitant (en ha)

